

Conseillers en exercice : 23

Présents : 15

Votants : 22

OBJET :PVD Nouvelle
convention de service
commun

Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été
affiché à la porte de la Mairie et
que la convocation du Conseil
Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026-66**PROCES-VERBAL****DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 29 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt neuf juillet,

Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Didier MEHL

Présents : MM. Didier MEHL, Jean-Lou PAILHES, Christophe MARIJON, André DELEAGE, Bérangère RAMAUX, Jean de BAGLION, Serge VINARD, Emmanuel CHAILAN, Vincent FARGIER, Aurélie COMTE, Isabelle LAURENT ROUX, Karine LEFEBVRE, Charlotte ROUGIER, Sylvie DUBOIS, Patrick ROTGER,**Excusés** : MM Marie-Jeanne COSSE, Delphine PERROT, Klara HOZNEK, Sandra AUDIGIER MARSY, Jérôme FONT, Christophe VIGNE, Marie FARGIER, Sophie COLBEAU**Procurations** : MM Marie-Jeanne COSSE à Christophe MARIJON, Delphine PERROT à Karine LEFEBVRE, Klara HOZNEK à Didier MEHL, Sandra AUDIGIER MARSY à Isabelle LAURENT ROUX, Jérôme FONT à Jean-Lou PAILHES, Christophe VIGNE à Sylvie DUBOIS, Marie FARGIER à Patrick ROTGER**Absents non excusés** : MM.*L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Jean-Lou PAILHES a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.*

Depuis 2021, la Commune de Villeneuve de Berg et la Communauté de Communes Berg & Coiron se sont conjointement engagées dans le programme "Petites Villes de Demain" (PVD) initié par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires (ANCT). Ce dernier vise à donner aux élus municipaux et communautaires les moyens d'élaborer et de concrétiser leur projet de redynamisation de la centralité villeneuvoise, au bénéfice de tout son bassin de vie. S'agissant de la Commune de Villeneuve-de-Berg, cet engagement solidaire s'est concrétisé par la signature avec l'Etat, le 9 février 2023, d'une convention cadre de mise en œuvre. Cette convention, dont l'échéance était initialement fixée au 31 mars 2026, a ensuite été prorogée, par voie d'avenant conclu le 26 mai 2026, jusqu'au 31 décembre 2026.

Soucieuses de la bonne coordination de leurs interventions, la commune et la communauté de communes ont souhaité mutualiser les moyens d'ingénierie dédiés au programme PVD. Pour ce faire, elles ont décidé de recourir à la formule juridique du service commun. Régi par l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, cet outil permet à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et à une ou plusieurs de ses communes membres de partager, sur une base volontaire et en dehors des compétences transférées, des ressources humaines et matérielles destinées à l'exercice de missions fonctionnelles ou opérationnelles. C'est dans ce cadre réglementaire que le service commun affecté au pilotage et à l'animation du dispositif "Petites Villes de Demain" a été créé, par convention, le 28 avril 2021. Porté administrativement par la commune de Villeneuve-de-Berg, il est entré en vigueur le 1er septembre 2021, pour un terme fixé au 31 août 2026.

Après 5 années de mise en œuvre, le format du service commun a permis de réaliser plusieurs opérations structurantes pour le territoire, notamment la requalification de la rue centrale de Villeneuve-de-Berg et la mise en œuvre de l'OPAH-RU. D'autres projets majeurs, dont la réflexion ou les études préalables ont été conduites sur la période précédente (recyclage de la friche de l'hôpital, construction d'une cuisine centrale territoriale, aménagement d'une nouvelle caserne de gendarmerie, restructuration du quartier des Combettes, ...), doivent se concrétiser sur le nouveau mandat.

Fortes de cette dynamique de mutualisation fructueuse, la commune et la communauté de communes souhaitent prolonger, pour 3 années supplémentaires, leur collaboration au bénéfice de la centralité villeneuvoise et de l'ensemble du territoire de Berg & Coiron.

Cette reconduction est aussi l'occasion de faire évoluer les modalités de portage des moyens humains affectés au service commun « PVD ». En lien avec la dominante communautaire des projets en cours, le poste de chef de projet sera dorénavant intégré aux effectifs de Berg et Coiron. Calibré à temps plein, le cahier de mission associé restera néanmoins inchangé par rapport à la période précédente.

Le pilotage du service commun « PVD » sera toujours assuré par un comité de suivi, constitué à minima du Maire de la commune et du Président de la communauté de communes, assistés de leurs DGS respectifs.

S'agissant de la première année de mise en œuvre de la nouvelle convention (01/09/26 au 31/08/27) et sur la base d'une dépense salariale chargée de 71 000 €, le plan de financement s'établirait comme suit :

Etat ANAH (pour la coordination de l'OPAH-RU) : 35 500 € (50%)

Etat ANCT et / ou Banque des Territoires : 15 000 € (21%)

Commune de Villeneuve-de-Berg : 10 250 € (14,5%)

Communauté de communes Berg et Coiron : 10 250 € (14,5%)

A ce coût salarial, s'ajouteront des frais de structure, non subventionnés, estimés à 1 000 € et partagés à part égales entre la commune et la communauté de communes.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider les nouvelles modalités de portage du service commun « PVD » et le plan de financement prévisionnel pour la première année de mise en œuvre de la nouvelle convention tel que proposé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :
APPROUVE la Convention de reconduction du service commun « Pilotage et animation du dispositif Petites Villes de Demain » telle qu'annexée à la présente délibération ;

AUTORISE M. le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférant ;

AUTORISE M. le Maire à solliciter les cofinancements et participations financières correspondantes

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 29 juillet 2026

Didier MEHL
Maire de Villeneuve de Berg

